

FORMATION DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Fiche de candidature

Photographie
à coller

ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION

Ligue : Grand Est

Département de la Moselle

Lieu de la formation : Gymnase Paul Vincent, avenue Charlemagne 57640 Vigy

Date limite d'inscription : 12 novembre 2023



Je possède déjà le DAF

2 jours de formation

23 et 24 mars 2024

tarif : 150€



Je ne possède pas le DAF

4 jours de formation

19 novembre et 10 décembre 2023,

23 et 24 mars 2024

tarif : 250€

Etat Civil

Nom de naissance : Nom d'usage : Sexe : M F

Prénom : Date de naissance : / / Pays de naissance :

Adresse permanente :

Code Postal Ville : Profession.....

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Situation

Numéro de licence : Numéro d'affiliation du club :

Discipline : Club : Grade :

Responsabilités associatives et/ou fédérales:

.....

Mode de règlement

Coût de la formation : 250 € (150€ pour les titulaires du DAF)

- Par Chèque** (à l'ordre du Comité de Moselle de Karaté)
- Par Virement** (IBAN : FR17 2004 1010 1009 8124 2V03 184 / BIC : PSSTFRPPNCY)

Pièces obligatoires à joindre avec ce dossier

- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto et verso) - être âgé au moins de 18 ans
- 1 copie du diplôme de grade du 1er dan minimum
- 1 copie de la licence fédérale de l'année en cours
- 1 copie du PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité

Demande d'admission

Je soussigné(e) :certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier et demande au jury d'admission d'examiner ma candidature à l'entrée en formation au Diplôme d'Instructeur Fédéral.

Fait à : , le :Signature :

Le dossier de candidature dûment complété doit être accompagné obligatoirement de toutes les pièces à joindre.

Il devra être envoyé à l'adresse suivante :

Comité Départemental de la Moselle de Karaté
1 rue Albert boulangier
57640 Sainte-Barbe

Avant le 12 novembre 2023

Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK. Il permet de diversifier les activités par rapport aux différents publics d'un club (Enfants, adolescents, adultes et seniors) et de mieux leur assurer le développement à long terme.

Le DIF est accessible de deux façons : en formation complète ou en formation allégée si vous possédez déjà le DAF.

